

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2023 à 20 heures 30

Le 18 juillet 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de M. le Maire – Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 13 juillet 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 13 juillet 2023.

La séance est ouverte à 20h36 par M. le Maire – Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 47

Soit un nombre de 25 conseillers présents et 09 pouvoirs.

Le quorum n'est pas nécessaire dans le cadre de ce conseil municipal

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		



FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Melggye		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MARTIN Pascal		<input checked="" type="checkbox"/>		
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		
COUASNON Serge		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUBOURGUAIS Roselyne		<input checked="" type="checkbox"/>		
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Dimitri Renault est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Le quorum ayant cessé d'être atteint au cours de la séance du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 10 Juillet 2023, le point intitulé « Indemnités de fonction des élus », inscrit à l'ordre du jour de cette séance, n'a pas pu être traité. En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et afin de traiter ce point, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué. Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal délibérera valablement sans condition de quorum.

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

M. le Maire précise les conditions dans lesquelles le conseil municipal se réunit. Il rappelle les prises de parole qui ont conduit à interrompre le dernier conseil municipal et signifie que la volonté des élus qui ont alors pris la parole était d'attendre que le recours contre l'élection du maire délégué soit traité. Il informe que le recours a été rejeté par le juge des référés le jeudi 13 août et que le conseil est ainsi appelé à se réunir.

Mme Coignard signifie que les élus qu'elle représente voteront pour l'indemnité de Mme Maincent. Mais elle évoque la situation de la commune déléguée de Vire sans adjoints comme étant selon elle difficile et évoque un agenda chargé dès septembre. Elle émet le souhait que les adjoints soient élus au plus vite, et souhaite un rendez-vous avec Mme Maincent pour discuter des délégations et des Indemnités.

M. le Maire signifie vouloir lui aussi que le conseil d'installation ait lieu le plus vite possible, mais il dit qu'il est impossible de le faire avant la fin des vacances scolaires.

M. Couasnon dit vivre depuis plusieurs mois un feuilleton. Il dit être préoccupé pour le mandat de Mme Maincent et ses relations avec les élus. Il appelle les élus qui contestent à démissionner. Il demande à Mme Maincent qu'elle donne les noms de ses adjoints et sa façon de gouverner.

Il demande aussi à M. le Maire si certains adjoints de Vire Normandie continueront à travailler avec M. le Maire de la même manière.

M. le Maire répond que des divergences existent mais que la majorité n'est pas remise en question. M. le Maire rappelle que cela n'a fait l'objet d'aucune mention au procès verbal.

M. Couasnon revient sur le recours qu'il estime justifié au regard du bulletin en litige. Le maire rappelle que le fait n'est pas contestable, mais que cela n'a été l'objet d'aucune mention au procès-verbal, par aucun élu.

Mme Maincent prend la parole pour signifier qu'elle a toujours tendu la main à tout le monde et qu'elle est dans un esprit de dialogue. Elle signifie que les semaines qui vont venir vont être fructueuses d'échanges.

M. Couasnon répond que pour lui c'est aujourd'hui qu'il fallait des réponses sur la composition de la majorité. Il veut des explications sur les personnes qui reprendront des responsabilités. Mme Dubourgais explique que sa pensée est que « reprendre les mêmes et recommencer » ne servira à rien.

Mme Maincent prend de nouveau la parole pour dire que le recours avait changé la donne. Elle dit que maintenant les élus vont pouvoir discuter de nouveau sans cette échéance.

M. Malléon prend la parole en signifiant que chacun a des dossiers sur lesquels travailler. Pour lui il n'est pas question de laisser le siège vide. Mais selon lui, attendre la rentrée n'est pas judicieux. Pour lui un nouveau conseil municipal peut avoir lieu la semaine prochaine ou aurait pu avoir lieu le jeudi 20 juillet en respectant les cinq jours francs.

M. le Maire reprend la parole en rappelant qu'il y a un désaccord sur le fonctionnement, mais concernant les projets, la vie de la collectivité continue de fonctionner et le travail de fond continue. Pour lui, l'essentiel est que les élus continuent à travailler.

M. Martin signifie que selon lui les cicatrices sont importantes. Pour lui, seule une nouvelle élection peut réparer les choses. Il signifie que son groupe va quitter la salle car il ne veut pas participer à des élections internes. Il quitte la salle avec les élus de son groupe d'opposition.

2023/07/10	1.	Indemnités de fonction des élus	Votants : 34 dont 09 pouvoirs Vote pour : 34 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	---------------------------------	---

M. le Maire : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De fixer les indemnités du maire, des maires délégués, des adjoints au maire, des adjoints aux maires délégués et des conseillers municipaux disposant d'une délégation selon le tableau annexé à la délibération,
- Que la présente délibération, à compter de son exécution, abroge la délibération n°3 du 7 novembre 2022,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h05 heures.

Le secrétaire de séance



Samuel BINET
Signé le 22/09/2023
Signé et certifié par yousign



Le Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER